

DELIBERATION N°.2022.071

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, GABRIEL NGOMA A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, BELWALID PARJOU

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 9 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

RAPPORTEUR : PIERRE BARROS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS correspondant incendie et secours pour la ville de Fosses.

24 voix Pour

1 Abstention : Gildas QUIQUEMPOIS

Le Maire,
Pierre BARROS



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE